



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mars 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 03 18-07 Budget principal de la commune nouvelle
de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
2023

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/03/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 13/03/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/03/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 issus du compte administratif du budget principal de la commune :

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.

Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

Résultat 2023	
Excédent de fonctionnement	720 850, 05
Besoin de financement	- 576 617, 28
Résultat de clôture	144 232, 77

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du BP principal 2023	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	- 576 617, 28
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	144 232, 77

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune
comme précédemment exposée.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.03.24
et de la publication en mairie le
22.03.24

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



[Handwritten signature of Daniel Jullien]

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 03 18-07 BUDGET PRINCIPAL de la commune

Objet de l'acte : nouvelle de Vaugneray- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

.....
Date de décision: 18/03/2024

Date de réception de l'accusé 22/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024031807_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240318-2024031807_07-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1
Finances locales
Decisions budgetaires
Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 7.pdf (99_DE-069-200047785-20240318-2024031807_07-DE-1-1_1.pdf)